



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 3 OCTOBRE 2024

Conseillers en exercice : 19

Conseillers Présents : 13

Procurations : 05

Convocation : 26 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le trois octobre à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement à la salle d'Honneur, sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, Maire.

Présents : M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. BERNARD Alain, M. CLOTTES Gilles, Mme GHYS Patricia, M. LAFFORGUE Guy, M. LAVILLE René, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne et M. TORRENT Xavier.

Absent(s) : Mme VILA ABARCA Alexandra.

Procuration(s) :

Mme CAMPOY Marina donne procuration à Mme GHYS Patricia.

Mme LIMOUZI Angélique donne procuration à Mme REDO Fabienne.

M. LLENSE Gérard donne procuration à M. BERNARD Alain.

Mme PAJOT Christine donne procuration à M. LAFFORGUE Guy.

Mme SOLA Sylvie donne procuration à M. LORD Stéphane.

Roland BARRERA a été nommé secrétaire de séance.

**033 / 2024 - OBJET : RESERVE DE SECURITE CIVILE FORCA REAL
ACQUISITION VEHICULE ET DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire rappelle la création de la réserve de sécurité civile « Força Real » commune à Millas, Montner et Corneilla la Rivière et propose de faire l'acquisition d'un véhicule de type 4x4 avec kit incendie afin d'agir en faveur de la prévention et de la gestion des risques majeurs sur les territoires et notamment le risque incendie du massif Força Real. Ce véhicule est estimé à un montant de 67 450,00 € HT soit 80 940,00 € TTC.

Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20241003-0332024-DE
Date de télétransmission : 21/10/2024
Date de réception préfecture : 21/10/2024

Dans ce cadre, qu'il y a lieu de solliciter une subvention auprès du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation au titre des études, travaux et acquisitions de matériels à but DFCI, d'un montant de 53 960,00 € soit 80% du montant total HT et de réaliser un marché public pour réaliser l'acquisition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'accepter le projet d'acquisition d'un véhicule de type 4x4 avec kit incendie pour un montant estimé à 67 450,00 € HT soit 80 940,00 € TTC ;
- Autorise le Maire à effectuer un marché public pour l'acquisition du véhicule ;
- De réaliser une demande de subvention auprès du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation au titre des études, travaux et acquisitions de matériels à but DFCI, d'un montant de 53 960,00 € soit 80% du montant total HT ;
- Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

A Corneilla la Rivière, le 14 octobre 2024

**Le Maire,
René LAVILLE**



Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20241003-0332024-DE
Date de télétransmission : 21/10/2024
Date de réception préfecture : 21/10/2024